



Séance du jeudi 28 mars 2024

Nombre de délégués :
titulaires
- Présent(e)s : 12 (dont 1
DS)
- Pouvoirs : 4
- Excusé(e)s : 6
- Absent(e)s non
excusé(e)s :

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars 2024, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 15 mars 2024, s'est réuni à 14 h 00 à la Salle du Savoir à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s :

ABELLAN Tim ; BLANC Maurice (suppléant GAT Thierry) ; BOULUD Michel ; CARRAS Lilian ; GAMET Christian ; IBANEZ Raphaël ; JULLIEN Bernard ; ROCAVIVES Jean-Luc ; ROSET Patrick ; SAUZE Jean-Luc ; SCOTTI Mattia ; VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs :

BALLESIO Pierre donne pouvoir à Michel BOULUD ; BONNEFOY Mireille donne pouvoir à ROCAVIVES Jean-Luc ; CHONE Jean-Philippe donne pouvoir à GAMET Christian ; SUBRA Cécile donne pouvoir à VARIGNY Nicolas

Excusé(e)s :

ATHANAZE Pierre ; DEHAN Nathalie ; EDERY Michèle ; GIROMAGNY Véronique ; GROSPERRIN Anne ; HUMBERT Claude

Absent non excusé :

Délibération N°2024-013 du comité syndical	Objet : Participations statutaires 2024 des membres adhérant à la compétence Assainissement
---	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2023-12-07-00007 du 07 décembre 2023 relatif aux statuts et compétences du SMAAVO,
Vu le budget primitif 2024 adopté par délibération n°2024-011,
Vu le bureau syndical du 15 mars 2024,

Considérant que les participations au budget assainissement sont calculées sur la base des volumes consommés des communes pour l'année 2023 et de la Métropole de Lyon pour l'année 2018, et que le nombre total de m³ facturés est de 3 288 939 m³,

Considérant que la base à recouvrer est de 206 623.00 €,

Considérant la méthode de calcul base à recouvrer/volumes facturés = indice multiplicateur, soit un indice de 0.062823603.

Le Président expose :

La participation 2024 serait répartie entre chaque membre ainsi,

COLLECTIVITES	VOLUMES CONSOMMES 2023 en m3	PARTICIPATIONS 2024	
		sur volumes consommés HT	sur volumes consommés TTC
CHAPONNAY	250907	14 329,89	15 762,88
COMMUNAY	273878	15 641,82	17 206,00
HEYRIEUX	241954	13 818,57	15 200,42
MARENNES	66036	3 771,47	4 148,62
SAINT PIERRE DE CHANDIEU	185993	10 622,50	11 684,75
SAINT SYMPHORIEN D'OZON	212879	12 158,02	13 373,83
SEREZIN DU RHONE	131241	7 495,48	8 245,03
SIMANDRES	54518	3 113,65	3 425,02
TERNAY	30676	1 751,98	1 927,18
TOUSSIEU	138441	7 906,69	8 697,36
METROPOLE DE LYON (1)	1 702 416	97 229,01	106 951,91
TOTAL	3 288 939	187 839	206 623,00

Après en avoir délibéré, les membres du collège syndical assainissement, à l'unanimité,

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- **APPROUVE** les participations statutaires 2024 des membres adhérant à la compétence Assainissement telles qu'exposées dans le tableau ci-dessus.

Télétransmise en Préfecture le
Affichée le
Certifiée exécutoire le

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD
Président

